

Conditions Générales de Vente Boutique Orient

Partenaire contractuel

Votre partenaire pour toutes les ventes conclues sur ce site Internet (ci-après « Epson » ou « nous ») est :

Epson France S.A.S

Société anonyme au capital de 4 000 000 €

Bâtiment Harmony

22, rue Dora Maar

93400 St Ouen sur Seine

RCS Bobigny n° B 692 026 958

Téléphone: 09 77 40 19 19 (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

Email: support@orientwatch.fr

www.orientwatch.fr

Formation du Contrat

Votre commande constitue une offre de conclure un contrat de vente. Si vous passez commande sur le site Internet www.orientwatch.fr, nous vous enverrons un email confirmant que nous avons reçu votre commande et listant les articles commandés (accusé de réception de commande). Cet accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de votre offre. Nous vous enverrons un email séparé confirmant notre acceptation après avoir vérifié les détails de votre commande.

Description du produit

Pour une description détaillée du produit et des caractéristiques principales du produit, veuillez consulter nos offres sur le site www.orientwatch.fr

Frais et méthodes de paiement

Les produits seront livrés sur la base des prix spécifiés sur le site Boutique Orient. Pour plus de détails, sur les modes de paiement acceptés, consulter la page sur les modes de paiement.

Conditions de livraison

Pour les marchandises en stock, la livraison sera effectuée dans un délai de 2 à 3 jours après réception du paiement.

Seules les livraisons à destination de la France métropolitaine, de la Corse et de Monaco sont assurées.

Les coûts de livraisons sont à votre charge. Les coûts de livraison sont spécifiés dans le récapitulatif d'achat et ajoutés au montant total de la commande une fois que vous avez choisi le produit. Ces coûts peuvent varier en fonction de la destination ainsi que

du type de livraison choisi, dans tous les cas le prix exact vous sera fourni avant que vous ne terminiez votre commande.

Information sur les garanties

Vous trouverez ci-dessous la reproduction du contrat de garantie commerciale applicable quand une garantie commerciale standard existe et/ou quand vous prenez une extension de garantie :

Si vous êtes un consommateur en France, nous vous rappelons également conformément à la loi que :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

Formulaire de rétractation

Les consommateurs ont le droit suivant pour se rétracter/retourner les produits :

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter de ce contrat dans un délai de 30 jours sans exposer les motifs de votre rétractation.

La période de rétractation expirera dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'acquisition par prise de possession des produits par vous ou par une tierce partie autre que le transporteur logistique que vous aurez indiquée.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer :

Epson France S.A.

Bâtiment Harmony

93400 St Ouen sur Seine

Tél. : 09 77 40 19 19 (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

Email: support@orientwatch.fr

de votre décision de vous rétracter par une déclaration univoque (par exemple une lettre postale, un email ou la fonction de rétractation sur le site web). Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation disponible sur notre site [ici](#) et en cliquant le lien « Formulaire de Rétractation », cependant, ceci n'est pas une obligation. Si vous utilisez cette option, nous vous communiquerons sans délai un accusé de réception d'une telle rétractation sur un support durable (exemple : par email).

Pour respecter la date limite de rétractation, il est suffisant d'envoyer votre communication concernant l'exercice de votre droit de rétractation avant la fin de la période de rétractation.

Effets de la rétractation

Si vous vous rétractez, nous vous remboursons tous les paiements que nous avons reçus de votre part, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un type de livraison autre que le type le moins cher de livraison standard que nous proposons) sans retard excessif et dans tous les cas au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de vous rétracter. Nous procéderons au remboursement en utilisant les mêmes moyens que vous utilisez pour la transaction initiale, sauf autre accord exprès et écrit des parties ; dans tous les cas, vous n'encourrez aucun frais résultant d'un tel remboursement. Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu les produits en retour ou que vous ayez communiqué la preuve de l'envoi des produits en retour, la première de ces dates étant retenue.

Vous devrez nous renvoyer les produits ou nous les remettre à l'adresse suivante :

Epson France S.A.S.

c/o NEX Logistics Europe GmbH

Robert-Bosch-Straße 26

50181 Bedburg

Allemagne

sans retard excessif et dans tous les cas au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours à compter du jour où vous nous communiquez l'exercice de votre droit de rétractation. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez les produits avant la fin de la période de 14 jours.

Vous supporterez le coût de retour des produits en cas de retard dans le retour des produits.

Vous n'êtes responsable qu'en cas de dépréciation de la valeur des produits résultant de leur manipulation autre que celles effectuées pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des produits.

Retour des produits

Pour l'enlèvement, veuillez procéder comme suit :

Veuillez demander l'exercice de votre droit de rétractation sur la Boutique Orient (Retours), vous recevrez une étiquette de retour et le bordereau de livraison par email.

Veuillez joindre le bordereau de retour dans le colis avec les articles que vous souhaitez retourner et collez le bordereau imprimé UPS ou bordereau d'expédition sur le colis. Veuillez contacter UPS sur le site www.ups.fr pour prendre rendez-vous pour l'enlèvement du colis dans vos locaux.

Programmes de recyclage des DEEE

Conformément aux dispositions législatives en vigueur en la matière, en cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager sur le site www.orientwatch.fr Epson propose au consommateur de reprendre gratuitement les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre assistance :

Tél : +33 09 77 40 19 19. (Tarif d'une communication locale hors coût opérateur client)

E-mail : support@orientwatch.fr

Epson se réserve le droit de refuser de reprendre un équipement s'il est avéré qu'il ne s'agit pas d'un équipement électrique et électronique ou s'il s'agit d'un équipement électrique et électronique d'un autre type que celui vendu.

Epson se réserve aussi le droit de refuser de reprendre un équipement électrique et électronique qui, à la suite d'une contamination, présente un risque pour la sécurité et la santé du personnel qui est en charge de la reprise que les équipements de protection individuels conventionnels ou les moyens de conditionnement courant ne permettent pas d'éviter.

Afin de faire valoir votre droit au recyclage des DEEE ménagers, Epson peut être amené à traiter vos données personnelles dans le cadre de cette clause et conformément à sa politique de protection des données ainsi qu'à sa politique de confidentialité.

D'autres solutions de collecte des DEEE sont mises à disposition par l'éco-organisme Ecologic :

- Pour connaître les points d'apport de DEEE ménagers : <https://www.ecologic-france.com/citoyens/ou-deposer-mes-dechets.html>
- Pour les DEEE professionnels : <https://www.e-dechet.com/>

Identifiants uniques de producteur soumis à la Responsabilité Élargie de Producteur (REP)

Les identifiants uniques attribués à Epson France pour les filières REP auxquelles Epson participent sont :

- Filière REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques : FR000063_01ESTP
- Filière REP DEEE : FR000063_05DWJP
- Filière REP Piles et accumulateurs : FR000063_06LT7K

Information sur la conclusion d'un contrat électronique

Nous sauvegardons le texte du contrat après la conclusion du contrat. L'acheteur a accès au texte du contrat. Le client reconnaît qu'il a pu prendre une copie imprimée des présentes Conditions Générales de Vente par la validation du bouton « imprimer » de l'interface de son navigateur Internet.

Avant de commander, l'acheteur peut revoir les détails tapés et, si nécessaire, les corriger avec les touches habituelles du clavier PC. Nous informerons l'acheteur immédiatement par moyen d'une déclaration d'acceptation dans la forme d'une confirmation de commande électronique dès que l'acheteur a cliqué sur le bouton « Paiement » pour envoyer l'offre et que nous l'avons reçue.

Les parties reconnaissent expressément que les courriers électroniques ainsi que les systèmes d'enregistrement automatiques utilisés sur le site feront foi entre elles et pourront leur être opposés notamment en ce qui concerne le contenu et la date de la commande.

Conditions générales de vente

§1 Information Générale – Champ d'application du Contrat

1. Les conditions générales divergentes, contradictoires ou supplémentaires ne font pas partie intégrale du contrat, même si elles ont été acceptées, sauf si leur adoption est approuvée formellement par écrit. En particulier, toute interdiction de céder ou limiter la cession de droits et obligations contractuels est expressément exclue par les présentes.
2. Définitions :
Par Consommateur, il faut entendre toute personne individuelle qui conclut une transaction avec nous, et qui est définie comme consommateur selon le Code de la consommation, à savoir toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Par Contractant professionnel, il faut entendre toute personne physique ou toute personne morale y compris les associations qui conclut une transaction, contracte avec nous dans l'exercice de ses activités commerciales ou de sa profession indépendante.

Les Clients sont les Consommateurs et les Contractants professionnels pris ensemble.

§2 Risques

1. Si le Client est un Contractant professionnel, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle des produits passent à l'acheteur lorsque les produits sont transférés au transporteur ou à la personne ou l'établissement

désigné pour effectuer l'expédition, ou, dans le cas d'une commande par correspondance, quand l'article est envoyé à l'agent expéditeur.

2. Si le Client est un Consommateur, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle de l'article vendu passe à l'acheteur lorsque l'article est remis au Consommateur.
3. Les mêmes conditions sont applicables si le Client a commis un manquement dans l'acceptation de la livraison.

§3 Réserve de propriété

1. Pour les contrats avec les Consommateurs, nous demeurons propriétaires des produits jusqu'à ce que les produits soient intégralement payés.
2. Pour les contrats avec les Contractants professionnels, nous demeurons propriétaires des produits jusqu'à ce que toutes sommes dues par le Contractant professionnel a été intégralement réglées, frais et intérêts compris.
3. Le Contractant professionnel est autorisé à vendre et à céder les produits dans le cadre normal de ses affaires à des tiers clients. A titre de garantie, le Contractant professionnel accepte de céder sa ou ses créances à l'égard des tiers clients du Contractant professionnel. Epson est en droit de procéder directement et par tous moyens y compris judiciaires au recouvrement desdites créances et à informer lesdits tiers clients de la cession de créance, si le Contractant professionnel n'a pas intégralement réglé les sommes dues à Epson.
4. En cas de droits exercés par des parties tierces affectant les produits qui sont demeurés notre propriété, en particulier du fait de saisies, le Contractant professionnel nous notifiera immédiatement par écrit de tout droit exercé par des tiers.

§4 Modalités de paiement

1. Tous les frais éventuels de transactions bancaires seront à la charge du Client. Il n'y a pas de frais de transaction additionnels si vous utilisez un numéro IBAN.
2. Epson se réserve le droit de refuser toute commande réglée avec une carte bancaire étrangère et/ou non indiquée comme acceptée sur notre site internet.
3. Les corrections de factures postérieures sont exclues en cas d'oubli de la spécification, de spécification incorrecte ou incomplète.
4. En cas de paiement par acompte, le prix d'achat sera dû dans les 14 jours de la date de facturation, sauf autres conditions convenues. Si le client ne paie pas à la date d'échéance spécifiée sur la facture, il est redevable d'intérêts de retard, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.
Le Contractant professionnel ne dispose pas du droit de se prévaloir d'une exception d'inexécution pour se dispenser du paiement du prix et notamment pas si cela n'est pas proportionnel par rapport aux manquements reprochés à Epson ni aux coûts probables d'exécution supplémentaires (en particulier pour la réparation desdits manquements).
5. Tout paiement compensé sur plusieurs dettes dues devra être effectuée conformément à l'article 1289 du Code civil.
6. En cas de manquement à l'obligation de paiement du Contractant professionnel, nous pouvons demander des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son

opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage tel que défini à l'article L441-6 du Code de commerce, sans préjudice des autres droits d'Epson. En cas de manquement à l'obligation de paiement, nous pouvons également résilier le contrat et exiger le retour des produits.

7. Le Contractant professionnel ne peut opérer de compensation avec une de ses créances éventuelles ni se prévaloir d'une exception d'inexécution que si sa propre créance est certaine, liquide et exigible.
8. Votre facture vous sera envoyée par courrier électronique.

§5 Pièces détachées

1. Epson s'engage donc à fournir les pièces détachées indispensables à l'utilisation de ses produits grand public, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de fin de commercialisation du produit.

§6 Limitation de responsabilité (uniquement pour les Contractants professionnels)

1. Sauf dans les cas où la limitation de responsabilité n'est pas autorisée par la loi, notre responsabilité est limitée aux cas de dommages à la vie ou corporels ou en cas de violation intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les dommages et intérêts qui peuvent nous être réclamés sont également limités aux dommages contractuels typiques et prévisibles. Une obligation contractuelle ne peut être considérée comme essentielle que si le fait qu'elle soit remplie assure la bonne exécution du contrat et qu'il est raisonnablement attendu d'un partenaire contractuel de s'y conformer.
2. Seuls les dommages directs peuvent être indemnisés en tout état de cause et les dommages indirects tels que manque à gagner, perte de chiffre d'affaires, perte de revenus, etc sont expressément exclus.

§7 Force majeure

1. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.
2. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant Epson de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus : les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les inondations, la guerre, l'incendie, les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'Epson ou de ses transporteurs habituels, les barrières de dégel, les barrages routiers, la rupture d'approvisionnement en énergie, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à Epson. En conséquence, Epson n'est pas tenue responsable de l'inexécution de l'une de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

§8 Données à caractère personnel

Epson, en tant que responsable du traitement des données, vous informe que les données à caractère personnel que vous fournissez seront utilisées par Epson aux

fins suivantes : (a) la prise en compte, la gestion et l'exécution par Epson de votre achat de produit(s) Epson par le biais du Site Web Orient ; (b) le respect des obligations stipulés par les lois et réglementations ; (c) l'envoi de messages publicitaires et promotionnels concernant les services proposés par Epson et ses sociétés affiliées, en particulier, son bulletin d'information, si vous y avez consenti expressément.

Epson ne collectera et n'utilisera vos données à caractère personnel que conformément à l'ensemble des lois applicables en matière de protection des données et à la [Déclaration de confidentialité d'Epson](#).

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression, veuillez utiliser le formulaire [Nous contacter à propos de vos données - Epson](#) figurant sur le Site Web Orient.

§9 Droit applicable / Attribution de juridiction (uniquement pour les Contractants professionnels)

1. Le droit français régit les présentes Conditions générales de vente, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.
2. A défaut d'accord amiable entre les parties, le litige sera soumis aux tribunaux de Paris qui seront seuls compétents.

§10 Médiation (uniquement pour les Consommateurs)

En cas de litige entre Epson et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS.

Version valide à compter de novembre 2024